



DESTINATION  
**C**  **RQUE**

**AIDE AUX CACHETS**

Devenez porteur de cirque!

Mai 2021

PORTÉ PAR  
**en piste**  
REGROUPEMENT NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE  
NATIONAL CIRCUS ARTS ALLIANCE

## Vous souhaitez devenir porteur de cirque et accéder à la mesure d'aide aux cachets destinée aux diffuseurs pluridisciplinaires du Québec ?

Ce programme est pour vous !

### RAPPEL DU CONTEXTE

Figurant parmi les leaders dans son secteur sur la scène internationale, le cirque demeure toutefois très peu diffusé au Québec.

Pour soutenir sa diffusion et le rendre accessible au public, En Piste, regroupement national des arts du cirque offre désormais *Destination cirque*, un tout nouveau programme comportant :

- Une mesure d'aide aux cachets pour les diffuseurs pluridisciplinaires inscrivant dans leur programmation régulière des spectacles de cirque annuellement ;
- Des activités et des ressources pour le développement de bonnes pratiques tant chez les diffuseurs que chez les compagnies ;
- Un soutien et des outils à la communication, à la promotion et au développement des publics ;
- Un répertoire des spectacles de cirque disponibles pour la tournée.

Ce document a pour objectif de présenter la mesure d'aide aux cachets.

### DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme d'aide aux cachets permet d'accorder aux diffuseurs pluridisciplinaires une aide financière en soutien au cachet versé lors de la présentation de spectacles de cirque dans sa programmation régulière et de manière récurrente. Elle s'adresse exclusivement aux diffuseurs pluridisciplinaires et vise les objectifs suivants :

- Assurer l'intégration des arts du cirque dans les programmations régulières des diffuseurs pluridisciplinaires annuellement et de manière récurrente ;
- Étendre l'offre de spectacles de cirque dans les régions du Québec ;
- Développer des réseaux de diffusion en salle, espaces publics et sous chapiteaux ;
- Soutenir financièrement l'intégration de spectacles de cirque dans la programmation régulière ;
- Rendre le cirque accessible au public.

Les diffuseurs pluridisciplinaires adhérant à cette mesure ont l'autonomie pleine et entière de la sélection des spectacles.

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir comme mission principale la diffusion de spectacles pluridisciplinaires;
- S'engager à intégrer dans sa programmation un minimum de deux spectacles de cirque par année pour un minimum de deux ans;
- S'engager à créer des initiatives de développement des publics (excluant les causeries ou rencontres avant ou après spectacles);
- Être un organisme à but non lucratif ou une administration municipale.

## EST NON-ADMISSIBLE

- Un spectacle gratuit;
- Un diffuseur pluridisciplinaire situé sur l'Île de Montréal en raison de la présence de diffuseurs spécialisés;
- Un diffuseur spécialisé (sauf si son mandat est jeune public et qu'il présente diverses disciplines dans les arts de la scène);
- Les administrations municipales de Montréal et de Québec.

## SEUILS DE REMBOURSEMENT

Le regroupement verse au diffuseur pluridisciplinaire 500 \$ par représentation pour tout achat de spectacle de moins de 2500 \$, et 250 \$ pour toute activité ou initiative de développement de public coûtant plus de 500 \$.

Pour tout achat d'un spectacle supérieur à 2500 \$, le regroupement verse jusqu'à 25 % du cachet pour chaque représentation d'un spectacle. Cependant, le seuil maximal de remboursement par représentation est de 1800 \$.

Notez que le regroupement se réserve le droit de modifier ces barèmes selon les ressources financières disponibles, le nombre de demandes et la réalité du diffuseur pluridisciplinaire.

Prix d'achat	Seuil de remboursement	Type d'événement
Moins de 2500 \$	500 \$ par représentation	Spectacle
2501 \$ et plus	25 % par représentation jusqu'à concurrence de 1800 \$	Spectacle
500 \$ et plus	250 \$	Initiative de développement de public

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Au préalable, avoir signé une entente de partenariat avec le regroupement et fournir les documents et les rapports dûment complétés.
- Soumettre une facture et transmettre une copie des contrats d'achat d'un spectacle.
- Le paiement est effectué par dépôt direct seulement et le délai maximal de traitement des réclamations est d'environ 30 jours.

## VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PORTEUR DE CIRQUE ?

Communiquez avec Nadia Drouin aux coordonnées suivantes :

Courriel : [ndrouin@enpiste.qc.ca](mailto:ndrouin@enpiste.qc.ca)

Téléphone : 514-529-1183, poste 128

*En Piste remercie chaleureusement le Conseil des arts et des lettres du Québec pour son appui financier.*



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec